



GIRCI Auvergne Rhône-Alpes, 3 quai des Célestins, 69229 Lyon Cedex 02

Lyon, le 1^{er} septembre 2022

Appels à projets Soins Primaires 2022 - ReSP-IR Cahier des Charges

Conformément à l'instruction ministérielle N° DGOS/PF4/2022/153 du 24 mai 2022 relative à l'appel à projets de recherche en soins primaires interrégional pour l'année 2022 (ReSP-IR 2022), la DGOS a, à nouveau, confié aux GIRCI la gestion de cet appel à projet.

Rappel de la définition des Soins Primaires :

Les soins primaires englobent les notions de premier recours, d'accessibilité, de coordination, de continuité et de permanence des soins. Les soins primaires constituent la porte d'entrée dans le système qui fournit des soins de proximité, intégrés, continus, accessibles à toute la population qui coordonnent et intègrent des services nécessaires à d'autres niveaux de soins. S'ils sont le premier contact des patients avec le système de soins, les soins primaires sont également structurants pour la suite du parcours du patient au sein du système de santé.

Les soins primaires s'entendent dans leur plus large acception et intègre l'ensemble des spécialités.

L'appel à projet ReSP-IR, vise :

- À développer les collaborations entre acteurs de la recherche en soins primaires, en favorisant les partenariats et en associant l'ensemble des acteurs de la recherche à l'échelle d'un territoire.
- À décloisonner la recherche, favoriser les liens entre les acteurs du premier recours, développer les approches pluridisciplinaires et les coopérations entre les acteurs de la recherche appliquée en santé. Il doit permettre le développement de la recherche en soins primaires sur l'ensemble d'un territoire en y intégrant notamment les professionnels de santé libéraux, les maisons de santé pluri-professionnelles, les centres de santé, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les établissements de santé, les universités, les établissements publics à caractère scientifique et technologique ainsi que les collectivités territoriales.

Il concerne des projets de recherche dont le niveau de maturité technologique, ou TRL pour Technology Readiness Level¹, correspondrait à l'intervalle des niveaux 6C et 9, inclus. Cf. *Continuum recherche joint Figure 1*.

¹Technologie de santé : intervention pouvant servir à la promotion de la santé, à la prévention, au diagnostic ou au traitement d'une maladie aiguë ou chronique, ou encore à des fins de réadaptation. Les technologies de la santé comprennent les produits pharmaceutiques, les dispositifs, les interventions et les systèmes organisationnels utilisés dans les soins de santé. cf. <http://www.inahta.org/>

² <https://www.medicalcountermeasures.gov/tr/integrated-trls/>



Les projets de recherche concourent à la fois :

- Au développement de technologies de santé nouvelles et innovantes,
- À l'interrogation de la pertinence de celles déjà mises en œuvre, notamment concernant leur efficacité ou leur efficience
- À l'optimisation de l'organisation des soins et des parcours de santé.

1. Objectifs

L'appel à projets de recherche en soins primaires interrégional comporte trois objectifs :

- Produire des connaissances scientifiques utilisables dans les prises de décisions ou les pratiques des professionnels de santé composant les équipes de soins primaires ;
- Encourager l'organisation et le développement de collaborations entre les différents acteurs concourant à la mise en œuvre des soins primaires sur l'ensemble d'un territoire ;
- Favoriser la création d'écosystèmes sensibilisés aux pratiques de la recherche en soins primaires.

2. Champ

L'appel à projets de recherche en soins primaires interrégional comprend tous les domaines et toutes les dimensions de la recherche appliquée en santé. La recherche peut concerner tout type de lieu d'exercice et tout lieu d'exercice où des soins primaires sont mis en œuvre.

3. Eligibilité

L'appel à projets concerne l'ensemble des thématiques ou problématiques de santé si elles relèvent d'une recherche à laquelle participent les professionnels des soins primaires.

Afin d'encourager la coordination de l'ensemble des acteurs de la recherche en santé sur un territoire, les projets de recherche devront associer au minimum :

- Un acteur des soins primaires (professionnels de santé en ville, cabinets, maisons de santé, centres de santé, communautés professionnelles territoriales de santé, etc.)
- Un autre acteur de la recherche (établissements de santé, universités, établissements publics à caractère scientifique et technologique, etc).
- Le cas échéant, un établissement de santé doté d'un DRCI qui sera en charge de la gestion des fonds, si l'acteur de recherche est un EPST.

Il est attendu de cette collaboration un apport mutuel synergique, par exemple entre connaissance du terrain apportée par les premiers et bénéfice lié au soutien des structures de recherche existantes des seconds.

Les projets doivent par ailleurs :

- Justifier de l'impact direct des résultats attendus sur la prise en charge des patients ;
- Démontrer que les méthodes de la recherche permettront d'obtenir des données apportant un haut niveau de preuve ;



Conditions particulières d'éligibilité :

- Un investigateur ne peut soumettre qu'un seul projet dans le cadre de l'AAP ReSP-IR 2022 ;
- La durée maximale du projet est limitée à 36 mois ;
- Les centres associés doivent se situer à 90% au sein de la région AURA, 10 % peuvent se situer dans les départements limitrophes ;
- 75% des prévisions d'inclusion devront être réalisées dans la région AURA :
- Le montant maximum de la subvention demandée pour les projets éligibles à l'AAP ReSP-IR est de **300 K€** par projet ;
- 80% des dépenses doivent se situer dans l'interrégion
- Tout projet dont le budget est supérieur au plafond autorisé (300 K€) devra justifier de son co-financement par un courrier d'engagement du co-financeur ;

4. Priorités thématiques

L'ensemble des thématiques ou problématiques de santé que les porteurs souhaiteraient soumettre à candidature sont éligibles et bienvenues.

5. Modalités de sélection

Le processus de sélection se déroulera en deux phases.

- Etape 1 : présélection des dossiers à partir d'une lettre d'intention selon le modèle présenté (document 1) ;
- Etape 2 : sélection des projets à partir d'un dossier complet (cf. document 5 pour les candidats dont la lettre d'intention a été retenue lors de l'étape 1

Afin de garantir l'impartialité dans l'expertise des dossiers, les expertises seront confiées à d'autres GIRCI.

Les porteurs de projet devront mentionner dans le dossier complet les potentiels conflits d'intérêt (positifs ou négatifs).

Le Comité de sélection ReSP-IR du GIRCI AURA est composé :

- Des directeurs représentant des départements universitaires en soins primaires des Unités de formation et de recherche (UFR) de santé ;
- Des responsables des autres acteurs interrégionaux de soins primaires identifiés ;
- Des représentants de la gouvernance scientifique des GIRCI.

6. Modalités de dépôt :

Le dépôt des lettres d'intention et des documents annexes listes, **se fera par mail au plus tard le 24 novembre 2022 à 12h00 auprès de :**

Adresses de transmission des projets en fonction de votre DRCI de rattachement :



Hospices Civils de Lyon	<ul style="list-style-type: none">• Martine MICHON : martine.michon@chu-lyon.fr• Delphine TEPPE: delphine.teppe@chu-lyon.fr
CHU de Saint Etienne	<ul style="list-style-type: none">• Corinne FANGET : drci@chu-st-etienne.fr
CHU de Clermont Ferrand	<ul style="list-style-type: none">• Lise LACLAUTRE : llaclautre_perrier@chu-clermontferrand.fr• Gérald GOUBY : ggouby@chu-clermontferrand.fr• drci@chu-clermontferrand.fr
CHU de Grenoble	<ul style="list-style-type: none">• accueilrecherche@chu-grenoble.fr
Centre de Lutte Contre le Cancer CLB	<ul style="list-style-type: none">• AnneClaire.CADORE@lyon.unicancer.fr
Centre de Lutte Contre le Cancer Jean Perrin	<ul style="list-style-type: none">• Isabelle.TINET@clermont.unicancer.fr• Emilie.THIVAT@clermont.unicancer.fr

Liste des pièces à fournir :

➤ Pour le dépôt des lettres d'intention

- La lettre d'intention, selon trame jointe (document 1)
- La fiche d'inclusion et la liste des centres associés, selon trame jointe (document 2)
- Le budget selon le modèle joint (document 3)
- Le CV du porteur de projet et du méthodologiste ou biostatisticien, datés, signés, selon trame jointe (document 4)
-

➤ Pour le dépôt des dossiers complets

- Le dossier complet selon trame jointe (document 5)
- Le budget révisé, selon trame jointe (document 3)
- La fiche d'inclusion et la liste des centres associés révisée
- Le cas échéant, les lettres de cofinancement
- Le planning du projet, selon trame jointe (document 6)

Rappel du Calendrier de l'appel à projet :

- Dépôt des lettres d'intention : 24 novembre 2022 – 12h
- Présélection des lettres d'intention : 31 janvier 2023
- Dépôt des dossiers complets : 27 avril 2023 – 12h00
- Sélection des dossiers : début juillet 2023

Les équipes de votre DRCI de rattachement se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être utile pour la constitution de votre dossier.

Le Vice-Président du GIRCI AURA
Pr Leonard FEASSON

Le Directeur Administratif du GIRCI AURA
Alexandre PACHOT



Figure 1 : *Continuum* structuré de la recherche

